



Code de conduite des membres adultes de Scouts Canada

Le présent code de conduite s'applique à tous les membres adultes de Scouts Canada âgés de 18 ans et plus, à tous les employés, ainsi qu'aux parents et tuteurs qui participent aux activités scout.

Ce code de conduite s'applique à toutes les interactions que ce soit en personne ou de façon virtuelle (en ligne), effectuées dans le cadre de votre fonction de bénévole.

Le code de conduite peut s'appliquer à un comportement en dehors de votre rôle scout si vous adoptez un comportement contraire à la mission, aux valeurs et aux politiques de Scouts Canada, et si votre comportement affecte votre capacité à faire du bénévolat pour Scouts Canada.

Le présent code vise à protéger les jeunes et à aider les adultes à travailler en toute sécurité avec les jeunes et avec leurs collègues adultes. Chez Scouts Canada, nous croyons que chaque personne, y compris les jeunes, les bénévoles et les employés, a le droit d'être traitée de manière respectueuse et professionnelle et de bénéficier d'un environnement exempt de toute forme de harcèlement, de violence et de discrimination.

Engagement

En tout temps, mon comportement reflétera les valeurs de Scouts Canada ainsi que la promesse et la loi scout. Mes actions assureront la sécurité et le bien-être de tous les membres de Scouts Canada et des autres personnes avec lesquelles j'interagis en tant que membre scout. Je donnerai un exemple que j'aimerais que les autres suivent.

Je m'engage à :

- Connaître et respecter les politiques de protection des jeunes de Scouts Canada, y compris la règle des deux animateurs, les procédures de déclaration obligatoires, les ratios bénévoles-jeunes, les exigences de sélection des bénévoles ainsi que les règles concernant les lieux de couchage et des installations sanitaires.
- Respecter les politiques et procédures de protection des jeunes de Scouts Canada lors de la planification et de la mise en œuvre d'activités scout.
- M'assurer que toutes les personnes avec lesquelles j'interagis sont à l'abri de l'intimidation, des abus, du harcèlement et de la discrimination. Je signalerai tout comportement de ce type aux autorités locales compétentes et à Scouts Canada.
- Signaler sans délais toute préoccupation concernant le bien-être des jeunes, toute allégation d'abus à la police ou aux services sociaux de ma province ainsi qu'à Scouts Canada. Cela inclut tout comportement sexuellement préjudiciable ou inapproprié entre les jeunes.
- Participer à tout examen mené par Scouts Canada ou toute autorité locale.
- Aviser immédiatement Scouts Canada si je fais l'objet d'une enquête criminelle ou si je suis accusé d'une infraction en vertu du Code criminel du Canada ou d'un autre pays.
- Aviser immédiatement Scouts Canada si des allégations sont faites contre moi par toute autorité concernant la sécurité des jeunes ou la protection des enfants.
- Traiter tout le monde avec équité, respect et dignité.
- Obtenir la permission d'un jeune avant de le toucher, et m'assurer que tout contact physique est respectueux, sûr et approprié aux circonstances.

- Encourager les gens à s'exprimer sur les questions liées à la sécurité personnelle ou à celle du groupe qui les préoccupent.
- Contester respectueusement les comportements ou les attitudes qui me semblent incompatibles avec les valeurs scouts.
- Protéger les renseignements personnels des autres, en les gardant en sécurité et en les utilisant uniquement à des fins d'activités scouts.
- Utiliser une discipline positive, promouvoir un bon comportement en guidant les jeunes vers des solutions positives pendant les discussions disciplinaires plutôt que de se concentrer sur le mauvais comportement.
- Signaler immédiatement à Scouts Canada toute infraction au présent code et à la politique de Scouts Canada.

En aucun cas :

- J'utiliserai mon rôle scout pour avoir des contacts avec des jeunes membres de Scouts Canada à l'extérieur des activités scouts.
- Je ne respecterai pas la règle des deux animateurs en tout temps. Cela inclut les contacts individuels avec les jeunes en ligne ou en personne, y compris dans un véhicule.
- J'adopterai une conduite ou un comportement inapproprié avec les jeunes.
- J'aurai une relation inappropriée ou intime avec un jeune membre de Scouts Canada ou j'utiliserai mon rôle scout pour exploiter ou faire pression sur un jeune.
- Je ne banaliserai ou serai spectateur d'intimidation, d'abus, de harcèlement ou de discrimination.
- J'utiliserai un langage inapproprié (mots vulgaires/sacres) devant les enfants.
- J'utiliserai des punitions et des mesures disciplinaires humiliantes, embarrassantes ou dégradantes, y compris exiger d'une personne qu'elle accomplisse une action en public, comme chanter, danser ou toute autre forme d'humiliation publique.
- Je fumerai devant les jeunes.
- Je consommerai de l'alcool pendant les activités scouts.
- Je participerai si mes facultés sont affaiblies par une substance quelconque.
- Je compterai sur ma bonne réputation pour me protéger.

Je souscrirai à la mission, aux principes, aux pratiques et aux méthodes de Scouts Canada. Je respecterai les règlements, les politiques et les procédures de Scouts Canada. Je comprends que la participation à Scouts Canada est volontaire et comporte un certain degré de risque inhérent à certaines activités scouts, y compris le risque d'accident, de blessure physique ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses. Après avoir soigneusement examiné les risques encourus, j'ai pleinement confiance que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et/ou mis en œuvre par Scouts Canada pour assurer la sécurité et le bien-être des participants. Je prendrai, au mieux de mes capacités, des précautions raisonnables pour assurer la sécurité des autres membres (jeunes et adultes) ainsi que ma sécurité personnelle. J'ai lu, compris, accepté et signé le code de conduite, et je m'engage à respecter le code de conduite comme condition d'adhésion.

Je comprends que les actions et les violations contraires au code de conduite peuvent entraîner la suspension et éventuellement la résiliation de l'adhésion.

Nom : _____ Date : _____

Ce code de conduite doit être signé au début de chaque année de scoutisme avant de participer à toute activité.

